



LES CENTRES DE GESTION AGREES

- Associations Loi 1901
- 1974 : Création des Centres de Gestion Agréés par l'Administration fiscale
- Objectifs :
 1. Gestion plus rigoureuse pour améliorer la compétitivité
 2. Meilleure connaissance des revenus
 3. Amélioration des relations entre le contribuable et l'Administration

AVANTAGES FISCAUX LIES A L'ADHESION

- Imposition sur le bénéfice fiscal des revenus d'activité sur leur base 100, leur base **réelle** : LES NON ADHERENTS D'UN CENTRE DE GESTION SERONT IMPOSES SUR LA BASE DE LEURS REVENUS DECLARES MAJOREE DE 25 %.
- Déduction du salaire du conjoint employé dans l'entreprise,
- Une réduction d'impôt limitée à 915 € sur le revenu pour frais de tenue de comptabilité et adhésion à un Centre de gestion.

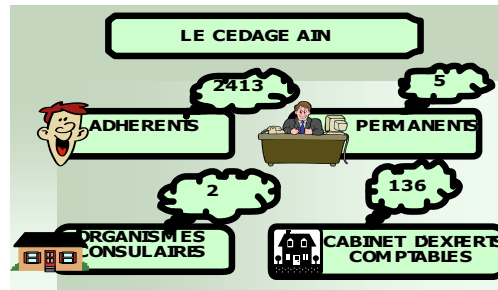
QUI PEUT ADHERER ?

- Commerçants, artisans, imposés dans la catégorie des **BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (BIC)** inscrits donc à la Chambre des métiers ou la Chambre de commerce.
- Soumis à un **régime réel d'imposition** (réel simplifié ou réel normal)
- **Imposés à l'impôt sur le revenu** (les entreprises soumises à l'IS ne bénéficient pas des avantages fiscaux mais peuvent être adhérents pour profiter des autres avantages du centre.

A NOTER : (le Visa de la déclaration de résultats par un Expert-Comptable, membre de l'Ordre n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010)

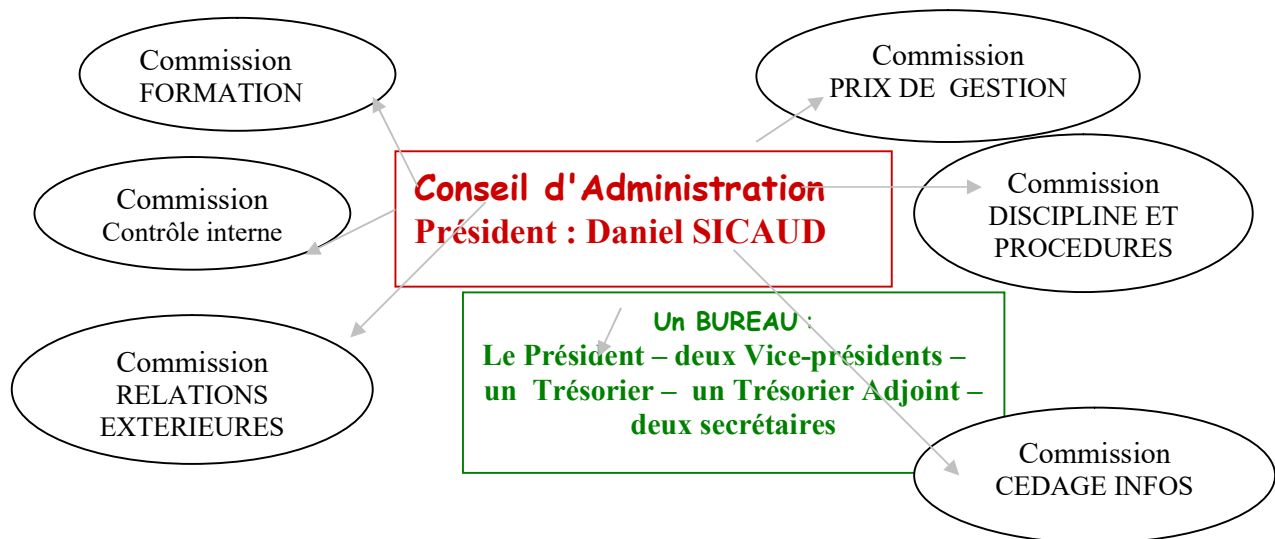
FONCTIONNEMENT DU CEDAGE DE L'AIN

Le Cédage de l'Ain, Centre de gestion agréé, est une association à but non lucratif, créé le 15 mars 1983, à l'initiative des Experts-comptables du département et devenu OMGA le 24/04/2019.



Le Conseil d'Administration se réunit 4 fois dans l'année pour statuer sur le fonctionnement du Centre. Il est composé de 21 membres élus, renouvelés par tiers à chaque Assemblée générale :

- 12 Experts-comptables
- 09 Adhérents Commerçants et Artisans



Sous l'autorité du Président, une équipe à votre service :

Suivi Administratif des dossiers

- **Laurence CURT**

Vérification des dossiers

- **Laurent FATTIER**
- **Danièle DELAYE**

Comptabilité du Centre :

- **Jo PERRIN**

VOS ENGAGEMENTS D'ADHERENTS

♦ Produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère : liasse fiscale et O.G., balance et déclarations de TVA.

Dans le cas où vous n'auriez pas d'Expert-comptable : une balance complète N et N-1 si ce n'est pas votre 1^{ère} année d'activité.

- Vous acquitter de la cotisation annuelle à réception de la facture.
(pour un exercice débutant en 2019 : 228 € TTC pour un BIC et 182.40 € TTC pour un BNC)

♦ Informer vos clients de votre adhésion au centre et de la possibilité de régler par chèque ou par carte bancaire.

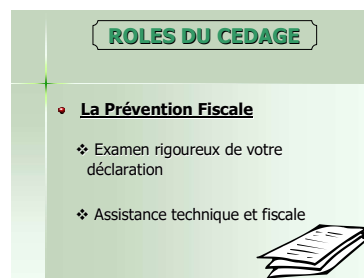
L'**affichette** jointe est à positionner dans les locaux destinés à recevoir la clientèle.

Reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients, du même texte.

LES MISSIONS DU CENTRE

♦ Garantir la **prévention fiscale** :

Un contrôle formel s'assure de la conformité de la liasse et un contrôle de cohérence et de vraisemblance certifie la véracité des documents transmis. Ces contrôles s'exercent dans un cadre préventif et non répressif, en étroite collaboration avec vos Experts-comptables.

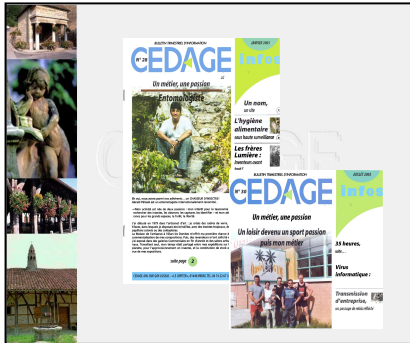


♦ Apporter une **assistance technique en matière de gestion par le biais du dossier de gestion ET du dossier de prévention des risques économiques et financiers** :



analyse comparative des bilans et comptes de résultats, analyse de la situation financière de l'entreprise, tableau de financement, ratios, statistiques professionnelles et chiffres clés par secteur d'activité.

♦ Une aide à l'information grâce à la revue **CEDAGE INFOS**



Ce bulletin trimestriel traite de différents sujets : économiques, juridiques, fiscaux, sociaux ou culturels. De la même façon que pour la formation, si des sujets vous intéressent, n'hésitez pas à nous le signaler. La rubrique "un métier, une passion" est l'opportunité de faire connaître un artisan ou un commerçant qui veut bien partager la passion de son travail.

♦ Nos actions de **formation** :

Chaque semestre, le Centre vous propose un programme de formations : sous forme de stages à la journée ou demi-journée sur des thèmes divers, variés et adaptés à vos besoins.

Ces rencontres assurées par des spécialistes, vous aident dans la gestion quotidienne de vos activités et actualiser vos acquis.

Ce sont aussi des moments d'échanges entre professionnels, dans une ambiance sympathique.

EVENEMENT IMPORTANT DANS LA VIE DU CENTRE

♦ **L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous convions chaque année en novembre, à une soirée organisée en votre honneur. Une partie statutaire vous permet d'appréhender le fonctionnement du centre et de voter les résolutions. La soirée se termine par un spectacle et un cocktail dînatoire, moment de détente et de convivialité.

N'hésitez pas à contacter le personnel du Cédage au : 04.74.22.67.34